DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE

De quelques locutions : "De nature à...", "d'où vient que..."

par Robert LeBIDOIS

L'extrême variété des sujets qui préoccupent mes correspondants me dispensera, pour une fois, de rédiger ce qu'un lecteur a bien voulu appeler (sans ironie ?) "une dissertation en forme, construite selon les règles". Me voici donc dégagé de ce souci de la "composition" que connaissent et redoutent les écrivains — et même certains chroniqueurs exigeants — et libre de répondre aux questions que l'on me pose sans avoir à faire un plan rationnel et méthodique. Je vais pouvoir puiser, presque au hasard, dans le dossier des "lettres reçues" qui appellent une réponse.

Monsieur M. L., de Surenes, est très intrigué par un tour qu'il vient de relever, à plusieurs reprises, dans des romans de Balzac : "Cette rencontre était de nature à vivement frapper Mme de Staël" (Louis Lambert, p. 30) ; "Ce dernier échec, si évidemment honteux, était de nature à lui faire prendre un parti extrême" (la Vieille Fille, p. 1013). Ce qui inquiète mon correspondant, c'est que cette expression ne figure, du-dit-il, "ni dans Littré ni dans le Dictionnaire des difficultés, d'A.-V. Thomas". Le fait que Littré ne signale pas la locution de nature à montre évidemment que son Dictionnaire, tout fameux qu'il est, ne donne pas une idée exacte et complète de la langue de son temps ; je crois savoir d'ailleurs que l'on s'occupe actuellement de mettre à jour ce célèbre ouvrage, vieux de plus d'un siècle. Quant au Thomas, s'il ne mentionne point cette locution, c'est parce qu'elle ne présente aucune "difficulté" réelle. Elle est formée, en effet, de la préposition de, qui introduit la caractérisation, du substantif nature, qui exprime l'ensemble des caractères ou "attributs" propres à tel ou tel objet, et enfin de la préposition à, qui marque la direction et régit l'infinitif par lequel s'achève le tour. Ainsi, de nature à, qui s'applique normalement aux choses, fait office d'adjectif et signifie : "Qui présente les caractères ou qualités propres (à faire l'action marquée par l'infinitif)." J'espère que cette brève analyse sera de nature à apaiser les inquiétudes de mon correspondant.

Il y a quelques semaines (1) j'avais consacré une chronique à l'emploi des modes après certaines locutions, telles que "à condition que", "au cas que", etc., et j'indiquais, en passant, que la locution populaire "des fois que", au sens de "pour le cas où", se construisait avec le conditionnel. A ce propos, un lecteur de Sherbrooke (province de Québec), M. Albert Gosselin, me signale qu'une "chanson interdite" de Léo Ferré contient ces vers (?) : "Paname, monte avec moi, veux-tu ? Y a deux mille ans que t'es dans la rue. 'Des fois que je r'lasse' une vertu" (ponctuation non garantie !). Il est clair que ce subjonctif étonne — et détonne — dans ce contexte de vulgarité voulue, et l'on s'attendrait ici au conditionnel : "des fois que je te r'ferais...". Mais félicitons ce lecteur québécois d'être si...ferré en matière de syntaxe et de chansons !

Le choix du mode après la locution "D'où vient que ?", dont j'ai traité dans la chronique que je viens de rappeler, a fait l'objet d'une savante — et un peu subtile — discussion entre deux romanistes étrangers, M. Regula et H. Glattlé, dans le dernier numéro de la "Revue de linguistique romane" (janvier-juin 1966). Comme cette question intéresse surtout les spécialistes de la syntaxe, je n'y reviendrai pas. Mais la locution "d'où vient que" ne s'emploie pas seulement pour interroger, au sens de "pourquoi ?" La langue littéraire et surtout celle des philosophes et des savants recourent souvent à cette locution pour marquer l'enchaînement logique, l'explication, au sens de "c'est pourquoi". Ainsi l'auteur des "Fleurs de Tarbes" affectionne ce tour : "D'où vient que" l'on ne peut guère plus faire de bonne littérature avec de bons sentiments, ni mettre en poésie la vertu" (p. 34 ; voir ibid. p. 99, 129, 132, 171, etc.). Il va sans dire que cette construction est quelque peu affectée et que la langue courante emploierait, en pareil cas, "de là vient que". Mais ici encore se pose la question du mode. Normalement, ces locutions, qui relèvent du raisonnement se construisent avec l'indicatif : "C'est une maladie naturelle à l'homme de croire qu'il possède la vérité directement ; et "de là vient qu'il est" toujours disposé à nier tout ce qui lui est incompréhensible". (Pascal, De l'esprit géométrique) ; "De là vient que" la langue est à la fois l'effet et la condition de la pensée logique" (H. Delacroix, Le langage et la pensée, p. 104). Cependant certains auteurs préfèrent parfois le subjonctif : "D'où vient que la pensée, obligée en tout cas de passer par le langage, s'y altère et devienne à son tour, sous la contrainte, impersonnelle, inerte et toute décolorée" (J. Paulhan, loco cit., p. 78) ; "De là vient qu'on perçoive tant d'échos dans ses vers" (LE MONDE, 13 février 1965).

L'emploi du subjonctif dans ces phrases peut surprendre au premier abord. Peut-être est-il dû au fait que la relation logique exprimée par "de là (d'où) vient que" comporte une certaine appréciation subjective et se teinte d'une coloration affective : "Il n'est pas étonnant que la pensée... s'altère et devienne...", cela explique qu'on perçoive..." C'est ce que semble montrer l'examen d'un exemple d'Henri Bornecque, qui présente successivement les deux modes: "De là vient qu'Alphonse Daudet n'a pas fait école; de là vient aussi qu'il plaise à tant de lecteurs différents" (2). Dans la première phrase, de là vient que introduit une constatation intellectuelle et objective: "C'est pour cette raison qu'A.D. n'a pas fait école"; la seconde, au contraire, exprime un jugement et une approbation: "Il est donc naturel, on comprend donc qu'il plaise ." Ici, le subjonctif est justifié. On sait, en effet, que les verbes d'opinion (concevoir, comprendre, etc.) peuvent se faire suivre de ce mode quand ils énoncent une appréciation personnelle: "Je conçois qu'une telle nouvelle vous ait bouleversé"; "On comprend que des affinités électives aient uni Proust et Ruskin" (A. Maurois, dans Robert). En revanche, dans la phrase suivante, citée sans commentaire par Marcel Cohen (3): "On comprend dès lors pourquoi cet auteur se soit refusé ...", la présence de "pourquoi" montre que le verbe est pris dans son sens proprement intellectuel ("saisir par l'esprit"), et le subjonctif a donc plus de raison d'être.

Il est curieux de noter que la locution analytique de là vient que peut se passer de son verbe et se réduire à de là que: "Plus il était riche de rêves germaniques, plus il avait besoin de la clarté d'esprit et de l'ordre latins. De là, que la France lui était si chère" (R. Rolland, la Nouvelle Journée, p. 231). Pour finir, je signalerais aux amateurs de tours rares un emploi très hardi dans lequel la locution explicative se réduit au seul d'où: "D'où leur pensée se trouve bien libre de poursuivre, sous le couvert des mots, sa rêverie la plus sauvage" (les Fleurs de Tarbes, p. 79; cf., ibid., p. 137 et 185). Ici, l'économie de mots est poussée à l'extrême et ceux qui mettent la charité au premier rang des vertus "langagières" (pour reprendre un mot cher à Jean Paulhan) regretteront sans doute cet excès de concision qui confine au rébus.

(Le Monde)

(1) Le Monde, 13 juillet 1966.
(2) Cité par M. Regula, dans la Revue de linguistique romane.
(3) Le subjonctif en français contemporain, p. 183.

documents d'actualité

Le rapport annuel du Conseil économique du Canada

Le Conseil économique du Canada vient de publier son rapport annuel pour l'année financière 1965-66. Cet organisme s'est surtout fait connaître du public jusqu'ici, par ses deux exposés annuels, le premier portant sur les "Objectifs économiques du Canada pour 1970", et le second intitulé: "Vers une croissance économique équilibrée et soutenue". En plus de ces documents majeurs, le Conseil a suscité des études sur diverses questions relevant de son mandat, et dont plusieurs ont été publiées. Le rapport annuel résume ces activités.

Lorsque le Conseil se réunit au complet — cinq ou six fois l'an — il autorise un programme de recherches dont l'exécution est confiée à son personnel ou à des experts de l'extérieur. Au début, il fallait aller au plus urgent et procéder à une évaluation systématique des possibilités d'expansion de l'économie du pays pour plusieurs années. La situation économique présente a dicté les premières priorités quant au programme de recherches. Graduellement on abordera divers aspects de ces problèmes afin d'approfondir les premiers travaux.

Le rapport annuel décrit brièvement les études déjà publiées et celles qui sont en cours de préparation; cet exposé établit un lien entre ces travaux, ou du moins indique l'orientation des recherches selon les besoins qui paraissent les plus urgents, et indique aussi le programme prévu pour les deux prochaines années.

Main-d'oeuvre et éducation

Le Canada possède un potentiel d'emploi exceptionnel parmi les pays industrialisés; durant la seconde moitié de la décennie 1960, notre pays verra sa main-d'oeuvre augmenter de 50% plus vite qu'aux Etats-Unis, et environ cinq fois plus vite qu'en Europe occidentale. Pour tirer parti de cette main-d'oeuvre, il faudra une accélération de la croissance économique. Cela suppose aussi que cette main-d'oeuvre reçoive une formation conforme aux besoins de l'industrie. Une enquête à ce sujet a été entreprise auprès de quelques-unes des principales entreprises canadiennes. Cette étude, intitulée: "La planification de la main-d'oeuvre dans l'industrie" a été préparée par MM. B.A. Keys et H. Wright et vient de paraître ces jours derniers.

Des travaux récents démontrent un lien étroit entre la croissance économique et l'instruction ou la compétence. Le professeur Gordon W. Bertram a été chargé de préparer sur ce sujet une étude que le Conseil publiera bientôt et qui sera intitulée : "Apport de l'éducation à la croissance économique."

Equilibre interrégional

L'un des buts du Conseil c'est de fournir des renseignements sur les moyens à prendre pour que tous les Canadiens puissent participer à la hausse du niveau de vie. Pour atteindre cet objectif le Canada doit résoudre l'un des problèmes majeurs de son économie: l'écart considérable qui existe entre les diverses régions. La question a été traitée dans le Deuxième exposé annuel du Conseil économique, mais quatre études ont été entreprises à ce sujet.

L'une d'elles vient de paraître : "Migration à l'intérieur du Canada" par Mlle Isabel B. Anderson. Les trois autres paraîtront bientôt : "Disparités interrégionales du revenu" par M. S. E. Chernick : "Analyse des différences interrégionales dans l'utilisation de la main-d'oeuvre et le revenu gagné," par M. Frank R. Denton ; et "Disparités interrégionales dans les services publics," par M. T. K. Shoyama.

En plus de ses publications, le Conseil économique est aussi chargé d'organiser des réunions de consultation avec les gouvernements provinciaux et deux de ces réunions ont eu lieu, ou l'on a discuté notamment de la recherche quant aux problèmes régionaux. A la demande du Parlement canadien, le Conseil a été chargé d'organiser un colloque sur les relations patronales-ouvrières, et les travaux de ce colloque de l'automne 1964 ont été publiés.

Prix, coûts et revenus

Les débats actuels sur l'inflation, les hausses des salaires et des prix, accentuent l'actualité de travaux que le conseil a entrepris à la demande du gouvernement fédéral quant aux facteurs qui influent sur la fixation des prix et des coûts, et l'influence de ces facteurs sur l'essor économique, le maintien d'un niveau élevé d'emploi, et un niveau de vie croissant.

C'est en mars 1965 que le cabinet a adressé cette demande au conseil, mais comme il n'existe pas d'étude approfondie là-dessus pour le Canada, que l'on manque des renseignements nécessaires, il faut d'abord combler ces lacunes. Les recherches sont amorcées et le conseil présentera un rapport là-dessus dans son "Troisième exposé annuel" qui paraîtra à l'automne 1966.

En plus de ce sujet, le "Troisième exposé annuel" doit aussi présenter une analyse de certains événements mondiaux, comme la croissance de la population, de la production et du commerce, afin de permettre une meilleure compréhension des circonstances extérieures où le Canada devra entreprendre la réalisation de ses objectifs économiques.

L'on prévoit déjà que dans son "Quatrième exposé annuel", l'an prochain, le conseil tentera d'établir le potentiel de production du Canada d'ici 1975, et de prévoir pour jusqu'en 1980 l'évolution de la population et de la main-d'oeuvre du pays. Comme on peut le voir par ce programme, le Conseil économique du Canada s'efforce de préparer des données de base et des instruments de travail qui manquaient jusqu'ici au pays pour sa planification économique et sociale.

L'Histoire de la Banque de Montréal

L'Histoire d'une banque est assurément un ouvrage plutôt austère, qui s'attache d'abord à des données économiques et financières. Mais ces opérations bancaires sont liées à la vie de la collectivité et pour les expliquer il faut les replacer dans le contexte politique, social et économique où elles se sont déroulées. C'est dans une telle vue d'ensemble que l'auteur de "La première banque au Canada", M. Merrill Denison, a voulu situer son récit. L'ouvrage sera sans doute assez considérable, car le premier volume porte sur un quart de siècle, de la fondation de la Banque de Montréal en 1817 jusqu'en 1841. Mais événements de cette période sont rappelés en marge de la vie de la banque au fil des années tour à tour prospères ou difficiles, en particulier la rébellion de 1837.

Pour l'édition française, la traduction est de M. Paul A. Horguelin, avec la collaboration de M. Jean-Paul Vinay. Cette édition de luxe est abondamment illustrée de peintures, cartes et dessins de l'époque et aussi des peintures exécutées sur commande par des artistes canadiens. Un index alphabétique facilite la consultation de l'ouvrage. (Editions McClelland and Stewart Ltd — Toronto, Montréal).

P. S.

BORDS DE L'EAU

A VENDRE

En face du boul. Gouin Ouest. A proximité et à l'est de l'autoroute des Laurentides. Cinq minutes du centre de Montréal. Charme et tranquillité de la villégiature et commodités de Montréal. 52 semaines par année. Epargnez temps et argent en combinant vie deux résidences.

PISCINE INTERIEURE

Magnifique villa moderne et située au milieu d'un immense jardin paysager de 28,750 p.c. Terrain additionnel si désiré, jusqu'à 57,500 p.c. pour former un petit domaine. Nombreux arbres et haies. Site enchanteur et exclusif, très privé. Imposant "driveway" de 250 pds avec roud-point. District très résidentiel. Adresse : 460 boul. des Prairies, Ville de Laval. 11 pièces, 6 chambres, 3½ chambres de bain. Grand vivoir avec foyer et vaste salle de famille et à manger séparée, tous deux avec portes françaises donnant sur une terrasse recouverte de 41 x 9 surplombant la rivière. Prestigieux hall d'entrée, cuisine planifiée avec dinette et buanderie adjacentes. Chambre des maîtres avec bain et 2ème chambre au boudoir sur premier plancher. 4 autres chambres au 2e plancher. Garage double, salle de jeux, nombreux placards. Occupation immédiate. Vendue pour la première fois. Prix en dessous de la valeur réelle : 479,000 avec 21,400 pi. carrés et 89,00 avec 28,750 pi. carrés. Comptant exigé : $15,000. Aussi bords de l'eau vacants à vendre. Agents protégés. Notaire Trudel. 277-2202 ou 625-4924

Découvrez le style de vie 'Continental' version 1967

Le style de vie "Continental" est fait des meilleures choses. Par exemple une propriété à la campagne, des vacances en Europe, une collection d'antiquités.

Bien entendu, il commence par la Lincoln Continental, la plus luxueuse des voitures nord-américaines.

La Continental 1967 est la voiture qui correspond le mieux à l'idée qu'on se fait aujourd'hui des douceurs de l'existence. Sur le plan esthétique, elle a cette sobre élégance qui répond au goût actuel. Sur le plan technique, elle est conçue pour être la meilleure voiture que l'Amérique du Nord ait à offrir.

La collection Continental 1967 comprend un coupé (celui de l'an dernier a connu un succès retentissant), un sedan et la seule décapotable à 4 portières construite en Amérique du Nord. Dans la Continental 1967, vous trouverez plus de luxe, plus de commodités et un choix d'options plus grand que jamais.

C'est une voiture de rêve . . . la voiture de ses rêves. Venez la voir. Il est sans doute plus facile que vous ne l'imaginiez de transformer ces rêves en réalité et d'ajouter la Lincoln Continental 1967 aux plus belles choses que vous possédez. (Bien entendu, la Lincoln Continental offre la super-garantie Ford-Canada: 2 ans ou 24,000 milles pour la voiture entière; 5 ans ou 50,000 milles pour les organes du train moteur.)

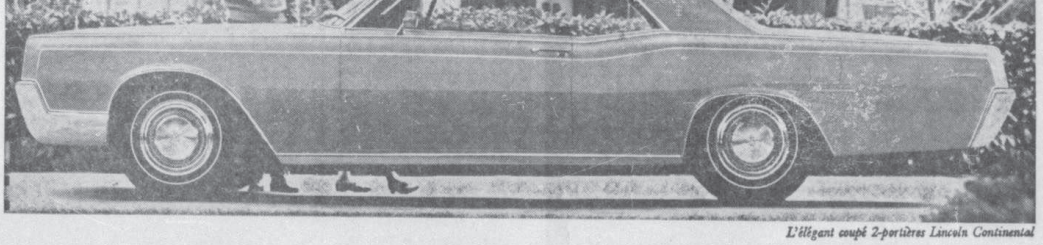

L'élégant coupé 2-portières Lincoln Continental

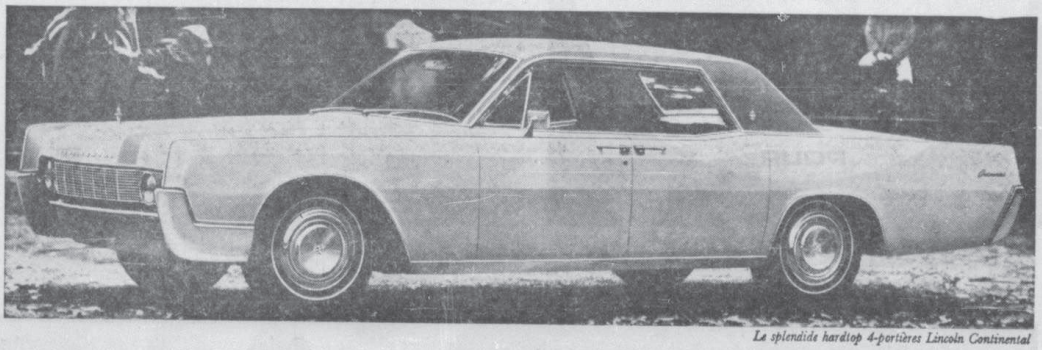

Le splendide hardtop 4-portières Lincoln Continental

Lincoln Continental-la plus prestigieuse des voitures nord-américaines.

FORD LINCOLN

LANTHIER & LALONDE AUTOMOBILE INC.
4411, rue Papineau—LA 6-4411

LALONDE AUTOMOBILE LIMITÉE
3897-99, avenue Bannantyne, Verdun—766-6521

CUMMING-PERRAULT LIMITED
6435, chemin Upper Lachine—HU 9-3831

TOLEDO MERCURY SALES LTD.
2134 ouest, rue Ste-Catherine—WE 7-3561

MERCURY LINCOLN

lettres au DEVOIR

L'indépendance du Devoir

Vous vous affichez encore comme un journal indépendant en politique, mais en fait il n'y a plus personne qui se fait d'illusions et vos trois principaux éditorialistes sont définitivement classés comme des partisans du parti libéral. Prenez-en donc note et cessez sur ce point de prendre les gens pour des imbéciles, sinon votre petit jeu finira par vous discréditer. Aujourd'hui on rit encore de vos prétentions à ce sujet, mais si vous persistez à essayer de jouer le jeu d'observateurs indépendants, on vous classera bientôt parmi les fourbes.

M. Prince vient d'en donner un nouvel exemple aujourd'hui même en commentant le rapport Spence. Définitivement cette enquête est essentiellement une enquête politique. Si elle était inopportune en 1964, comme le dit le juge Spence lui-même, elle ne l'est pas moins en 1966. Rien ne la justifie, sinon la vengeance à assouvir. Il est inconcevable qu'on approuve une enquête ayant pour unique but de voir si un ancien premier ministre a pu commettre une erreur ou, pour être encore plus précis, si on peut être justifié de penser qu'il a pu commettre telle erreur en prenant telle décision. Car essentiellement l'enquête Spence se résume à cela, si on enlève la partie romancée de l'aventure amoureuse d'un ancien ministre. La réponse de M. Diefenbaker est en tout point irréfutable, tandis que le jugement (?) de M. Spence repose sur un raisonnement fort ténu.

On a beau penser ce qu'on voudra de M. Diefenbaker, mais on ne peut admettre qu'on accepte le principe qu'un gouvernement au pouvoir puisse se permettre de profiter de sa situation pour instaurer des procès politiques pour faire taire un adversaire. L'opinion de M. Spence ne vaut pas plus que la mienne, mais en donnant à la première un caractère d'officialité on prostitue la démocratie. Si M. Prince approuve un tel geste, c'est que ses préjugés pro-libéraux lui font perdre de vue l'impartialité qu'il voudrait avoir. Chaque fois qu'il écrit et qu'il est dans le doute, comme MM. Ryan et Sauriol, il donne toujours le bénéfice du doute en faveur des thèses libérales. Il semble prendre le conseil du juge Spence à la lettre : en cas de doute, il accorde sa préférence à l'Etat plutôt qu'aux droits de l'homme.

Bien vôtre,

Pierre J. TREMBLAY,
206 Scott.